



COACHING d'évaluation

POUR LES COLLABORATEURS

Accompagnement confidentiel individuel en visio-coaching
d'une durée de 4 x 60 minutes.
Aucun compte rendu n'est adressé à la direction de l'entreprise.

Objectifs

Amener le collaborateur à se situer dans sa consommation ou sa pratique addictive pour l'inviter à agir en conséquence et rester dans le cadre légal des règles de sécurité et d'hygiène de l'entreprise.
Évaluer les besoins : Si nécessaire, envisager une orientation.

1er coaching

- Présentation des interlocuteurs
- Présentation de l'objectif des coachings
- Parcours dans l'entreprise
- Présentation de l'évènement qui conduit aux coachings
- Remise de documents et objectif de ceux-ci

2ème coaching

- Analyse et interprétation des documents
- Évaluation du niveau de consommation ou de la pratique addictive
- Observation des impacts négatifs actuels de la consommation et potentiellement à venir dans le cadre professionnel et personnel
- Appréciation de l'incompatibilité des consommations avec le poste.

3ème coaching

- Appréhender un usage adapté pour la réduction des risques professionnels et personnels
- Communiquer des repères précis pour une autoévaluation
- Transmettre des références et des trajectoires pour réussir une régulation ou une abstinence.

4ème coaching

- Bilan.
- Au besoin, orientation : cure, CSAPA, addictologue, sophrologue, etc.



DURÉE : 4 x 1 HEURE



COLLABORATEUR ORIENTÉ
PAR SA HIÉRARCHIE SUITE
À UN TEST ALCOOL ET/OU
STUPÉFIANT POSITIF.



1 PERSONNE

PRÉREQUIS :

- Bonne connexion Internet
- Matériel informatique : ordinateur avec équipement audio et caméra adapté
- Aucunes distractions : être seul durant le coaching
- De quoi noter : papier et stylo



ACCESSIBLE AUX
PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP

LIEU DU COACHING



A DISTANCE

- Page 1 -

Version du document : CE4-2023-01-16-2
Date de révision : 05/04/2023



COACHING d'évaluation

POUR LES COLLABORATEURS

Les orientations possibles

Au terme des 4 coachings, après une évaluation commune, 3 possibilités se présenteront au collaborateur :

- **Le collaborateur n'a pas le profil d'un consommateur problématique ou chronique.**

Cet incident n'aura pas vocation à se reproduire, les raisons peuvent être multifactorielles liées à un moment de vie particulier personnel et/ou professionnel ou tout simplement « une erreur » à ne pas reproduire. Tout laisse à penser que la régulation se fera rapidement et naturellement suite à une prise de conscience.

- **Le collaborateur a le profil d'un consommateur problématique (pratique addictive)**

Proposition d'une orientation pour un suivi individualisé avec des objectifs précis à atteindre pour réguler la consommation ou la stopper (selon le choix de la personne) sans forcément une orientation vers un professionnel de santé.

Toutefois, en fonction du niveau de consommation évalué, possibilité de recommandation pour une orientation auprès de professionnels de santé spécialisés en addictologie.

- **Le collaborateur a un profil de consommateur chronique (addiction)**

Orientation fortement recommandée auprès d'un professionnel de santé. Personne en difficulté liée à sa consommation. Prise en charge souhaitable par des spécialistes : addictologue, cure de désintoxication, assistante sociale, etc.



DURÉE : 4 x 1 HEURE



COLLABORATEUR ORIENTÉ PAR SA HIÉRARCHIE SUITE À UN TEST ALCOOL ET/OU STUPÉFIFIANT POSITIF.



1 PERSONNE

PRÉREQUIS :

- Bonne connexion Internet
- Matériel informatique : ordinateur avec équipement audio et caméra adapté
- Aucune distraction : être seul durant le coaching
- De quoi noter : papier et stylo



ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LIEU DU COACHING



A DISTANCE

- Page 2 -

Version du document : CE4-2023-01-16-2
Date de révision : 05/04/2023